

**VILLENEUVE D'ASCQ RYTHME ET SPORT – LILLE
MÉTROPOLE**

Association loi de 1901

Déclarée à la Préfecture du Nord le 24 avril 1978

Agrément jeunesse et sport n°13 997 le 12 mai 1978

Villeneuve d'Ascq, le 27 Juin 2018

Inscriptions saison 2018/2019

CALENDRIER:

1. Les pré-inscriptions:

Les pré-inscriptions (**OBLIGATOIRES**) auront lieu, **en ligne**, entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2018 sur le site du VARS-LM (<http://www.vars-lm.com/>).

Les adhérents de la saison 2017-2018 ont jusqu'au 31 Juillet pour faire la pré-inscription et garder la priorité sur les nouveaux adhérents.

A partir du 1^{er} Août, toutes les inscriptions seront considérées avec la même priorité.

AUCUNE INSCRIPTION ne sera prise sans pré-inscription et en cas d'absence d'un élément du dossier

2. Les inscriptions définitives et reprises :

	INDIVIDUELLES Nationales A, B et C	Trophée Fédéral, Ensemble National , Equipe Nationale, Trophée interrégional, Loisir, Coupe Formation, Petite enfance, et Fitness
Inscriptions définitives:	le samedi 15 Septembre de 14h30 à 16h30* aux ESUM ou le mercredi 19 septembre de 14h30 à 16h30* aux ESUM	
Reprise:	à partir du Mardi 4 septembre (17h30-20h)	à partir du Lundi 24 septembre selon les plannings
Entraînements	Horaires communiqués par les entraîneurs	Horaires communiqués lors des journées d'inscription
Stage	Les dates de stages seront données par les entraîneurs.	

*IMPORTANT : **le(s) chèque(s), le certificat médical** ou attestation en fonction de ce qui vous sera demandé seront obligatoires, ainsi que l'acceptation du règlement intérieur dans sa totalité

**selon les horaires et jours indiqués lors de la pré-inscription.

Fin de saison stage juillet : Pour les individuelles Nationales A B et C retenues pour la saison **2018/2019**, des entraînements auront lieu du 03 au 13 Juillet ainsi que du 20 août au 1^{er} septembre. Les jours et horaires seront communiqués par les entraîneurs.

COTISATIONS

- ◆ Ensemble National et National en équipe **220 €** (dont 38€ de licence payée à la FFG)
- ◆ Ensemble Fédéral **200 €** (dont 38€ de licence payée à la FFG)
- ◆ **Supplément Individuelles (Nationale A , B et C)** **20 €**
- ◆ Groupe Loisirs et Coupe Formation et TIR EnsB **180 €** (dont 38€ de licence payée à la FFG)
- ◆ Fitness **120 €** (dont 38€ de licence payée à la FFG)
- ◆ Petite Enfance **140 €** (dont 38€ de licence payée à la FFG)
- ◆ Danse **180 €** (dont 38€ de licence payée à la FFG)

Réduction forfaitaire de 25 € sur la 2^{ème} inscription dans un même foyer.

Pour les groupes « compétition », lors des déplacements hors région Hauts-de-France, le club demande aux familles
- le coût des repas,
- une participation forfaitaire aux **frais de transport et d'hébergement**.

PAIEMENT

Le règlement de la cotisation doit être fait au jour de l'inscription :

- au moyen de un à trois chèques
 - ◆ le premier sera encaissé fin septembre 2018
 - ◆ le second sera encaissé fin novembre 2018
 - ◆ le troisième sera encaissé fin janvier 2019
- Au moyen du prélèvement automatique en 6 fois (de Octobre 2018 à Mars 2019). Ramener un RIB pour établir l'autorisation de prélèvement.
- Pour les gymnastes en groupe compétition, un chèque caution de 50 € sera demandé lors de l'inscription pour le justaucorps prêtés par le club.
- ✓ Concernant les règlements directs de tout ou partie de la cotisation par un **Comité d'Entreprise**, vous devrez procéder au règlement total de la cotisation au jour de l'inscription. Le chèque correspondant à la participation C.E. vous sera restitué après encaissement du règlement définitif.
- ✓ Les chèques "**Coupons sport**" délivrés par Jeunesse et Sport sont acceptés en règlement lors de l'inscription. S'ils ne sont pas remis à ce moment, vous devrez procéder au règlement total de la cotisation au jour de l'inscription. Le chèque correspondant aux "coupons sport" vous sera restitué après remboursement du coupon par l'ANCV
- ✓ Les chèques **J'LOISIR** délivrés par la CAF sont acceptés dans les mêmes conditions que les « coupons sport ».
- ✓ Aide OMS (Dossier disponible aux inscriptions)

REMBOURSEMENT

Pour les **nouvelles** gymnastes, le club s'engage à rembourser la cotisation de l'adhérent à hauteur de 50%, si l'annonce de sa **démission** est faite au dirigeant **avant le 15 Décembre 2018**

DOCUMENTS

Ils seront **disponibles sur le site et sont intégrés à l'extrait du REGLEMENT INTERIEUR du VARS-LM à destination des gymnastes**

- ◆ Le droit de session à l'image (CNIL)
- ◆ L'assurance FFG (*gratuite*)

◆ **Un rendez-vous pour une visite médicale complète auprès d'un médecin du Sport pourra être pris par les familles en prenant contact auprès du :**
◆ *Centre de Médecine du Sport, rue Comtesse de Ségur 59790 RONCHIN 03 20 62 12 69*

POINTS SUPPLEMENTAIRES

- ◆ **Une tenue (Polo + Veste)** sera proposée à l'achat lors des journées d'inscription